

Impact ISR

Une gamme de placements socialement responsables labellisée par le CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale)



Des placements financiers permettant d'investir dans des sociétés européennes aux comportements socialement responsables

Le poids des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les choix de placements s'est fortement accru ces dernières années, reflétant la volonté des investisseurs de **redonner du sens à leur épargne**.

Natixis Interépargne et Mirova⁽¹⁾, pôle d'expertise en Investissement responsable de Natixis Asset Management, respectivement n°1 de la tenue de comptes et n°2 de la gestion d'actifs d'épargne salariale en France⁽²⁾ ont associé leurs expertises complémentaires dès 2002 pour créer Impact ISR, une gamme de placements intégrant à la fois une **dimension socialement responsable**, et une **recherche de dynamisation de la performance financière**.

Innovation : la 1^{re} SICAV d'épargne salariale 100% ISR

En 2013, Natixis Interépargne et Mirova innovent en créant Impact ES, la **première SICAV d'épargne salariale entièrement dédiée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR)**. Son objectif est de faciliter l'accès des salariés à l'ISR et d'associer plus étroitement le CIES à la gouvernance de la gestion socialement responsable.

Dotée de deux compartiments, « Impact ES Actions Europe » dédié à la gestion ISR sur les actions européennes et « Impact ES Oblig Euro » dédié à la gestion ISR obligataire sur la zone euro, cette nouvelle SICAV offre également **plus de transparence via une gestion financière directe**, « en ligne à ligne ».

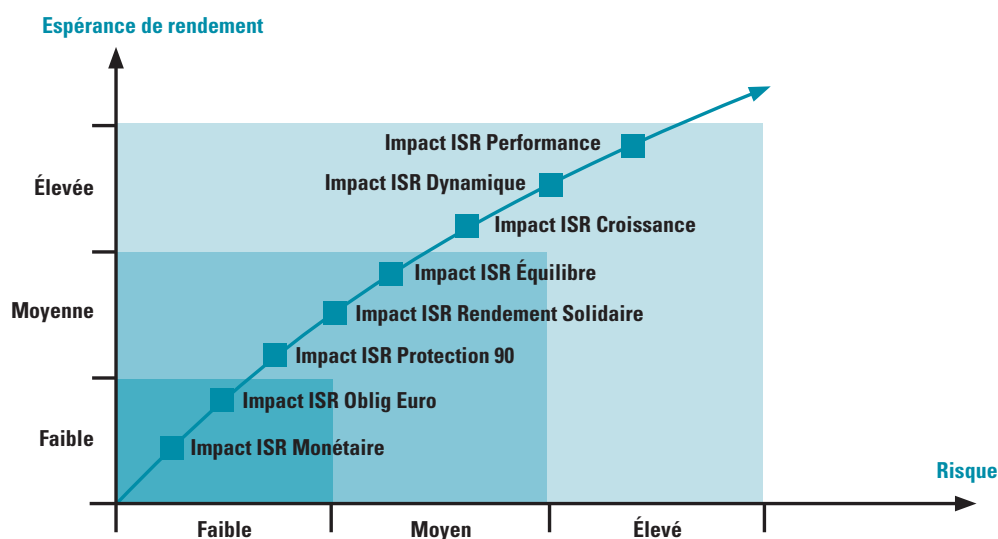
Par ailleurs, l'ensemble des supports de placement ISR d'épargne salariale proposés par Natixis Interépargne et Natixis Asset Management bénéficieront de cette innovation, grâce à l'investissement de leur poche actions et/ou obligataire dans le(s) compartiment(s) concerné(s) de cette nouvelle SICAV.

Une gamme de 8 placements complémentaires

La gamme Impact ISR s'articule autour de 8 compartiments composant le FCPE Impact ISR, couvrant l'ensemble des profils de risque et horizons de placements. Elle permet de répondre aux besoins des épargnants dans le cadre d'une gestion « moyen – long terme ».

Compartiments du FCPE Impact ISR	Composition (Allocation stratégique d'actifs) ⁽³⁾ Indice de référence - Benchmark				Durée de placement recommandé ⁽⁴⁾	Classification AMF	Indicateur de risque et de rendement ⁽⁵⁾
	Actions européennes	Obligations zone euro	Monétaire	Titres solidaires			
Impact ISR Performance	100% 100% MSCI Europe (DNR)				≥ 5 ans	Actions internationales	7
Impact ISR Dynamique	85% 85% MSCI Europe (DNR) + 15% Barclays Capital Euro Aggregate 500MM				≥ 5 ans	Actions internationales	6
Impact ISR Croissance	70% 70% MSCI Europe (DNR) + 30% Barclays Capital Euro Aggregate 500MM				≥ 5 ans	Actions internationales	6
Impact ISR Équilibre	50% 50% MSCI Europe (DNR) + 50% Barclays Capital Euro Aggregate 500MM				≥ 5 ans	Diversifié	5
Impact ISR Rendement Solidaire	25% 25% MSCI Europe (DNR) + 35% Barclays Capital Euro Aggregate 500MM + 35% Eonia + 5% titres solidaires				≥ 5 ans	Diversifié	4
Impact ISR protection 90 ⁽⁶⁾	0-40% 60-100% Pas d'indice de référence				N/A	Diversifié	4
Impact ISR Oblig Euro	100% 100% Barclays Capital Euro Aggregate 500MM				≥ 2 ans	Obligations et autres titres de créance libellés en euros	3

Niveau de risque / espérance de rendement



Le premier compartiment, Impact ISR Monétaire, privilégie la prudence et le court terme, en investissant en supports monétaires.

Le dernier compartiment, Impact ISR Performance, dont l'horizon d'investissement est le plus long, est uniquement composé d'actions et se caractérise par une espérance de rentabilité élevée sur une longue période, avec un risque plus important, notamment sur une courte période.

Focus sur...

Impact ISR Protection 90

Le compartiment Impact ISR Protection 90⁽⁶⁾ offre à la fois une protection partielle du capital et une gestion respectant des critères d'investissement socialement responsable. Il offre ainsi aux épargnants la possibilité de participer à la hausse des marchés tout en ayant l'assurance de bénéficier au minimum de 90 % de la valeur de part la plus élevée constatée depuis la création du fonds.

Cela signifie que les investisseurs récupéreront au minimum 90 % du capital investi dans le fonds, et ce, quelle que soit l'évolution des marchés.

Focus sur Impact ISR Rendement Solidaire

La particularité de ce compartiment est d'être investi à hauteur de 5 à 10% de son actif en titres émis par des entreprises solidaires. Ces investissements sont réalisés au travers d'un fonds innovant, le **FCPR Natixis Solidaire**, dédiés à la gestion des titres solidaires des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) de Natixis Asset Management.

Conçu spécialement pour investir dans des structures à fort contenu social et/ou environnemental, Natixis Solidaire soutient une diversité de projets en faveur de l'insertion et de l'emploi, de l'accès au logement social, de l'humanisme et du respect des droits sociaux.

Pourquoi l'Investissement Socialement Responsable ?

La performance financière d'une entreprise peut être profondément affectée par une mauvaise prise en compte des facteurs de développement durable. Ainsi, pour être pérenne, **la création de richesses doit se doubler du respect d'un certain nombre de valeurs.**

C'est la raison pour laquelle la gamme Impact ISR investit dans des entreprises qui ont la capacité de délivrer de la performance sur le long terme en développant des solutions pour l'avenir et qui prennent en compte les critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG) :

- **une analyse de Gouvernance** questionnant le modèle de création de valeur financière de l'entreprise afin de s'assurer qu'il soit orienté vers le long terme et qu'il associe dirigeants, salariés et actionnaires autour d'un projet commun respectant les autres parties prenantes via une politique de responsabilité sociale de l'entreprise pertinente et performante
- **une analyse Sociale et Environnementale** portant sur les grands enjeux du développement durable : lutte contre le changement climatique, maîtrise des pollutions, préservation des ressources, protection de la biodiversité, respect des libertés fondamentales, droit à la santé et droit au développement.

Cette analyse repose sur une approche en « cycle de vie », couvrant aussi bien le périmètre direct de production que les éléments en amont et aval de la filière (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie du produit).

Conciliant **performance financière et intégration des enjeux du développement durable**, cette gamme permet de proposer aux épargnants des solutions d'investissement responsable. Ces placements s'adressent ainsi aux entreprises et aux salariés souhaitant que leurs investissements soient **porteurs de sens**.

Des moyens de contrôle renforcés pour les salariés

Outre les Conseils de Surveillance composés majoritairement des représentants de salariés, un **Comité de Suivi du CIES** assure le contrôle global de l'ensemble des compartiments du FCPE Impact ISR. Ses principales missions sont les suivantes :

- veiller au respect de l'application des processus de gestion socialement responsables ;
- assurer un suivi efficace de la vie des produits ;
- préparer l'examen du renouvellement par le CIES du label accordé précédemment ;
- offrir un cadre favorable au développement d'un dialogue ouvert et constructif entre les CIES et les gestionnaires de produits labellisés.

De plus, le **CIES est fortement impliqué dans la gouvernance** de la SICAV : 4 représentants du CIES siègent au Conseil d'administration consultatif de la SICAV Impact ES.

Les plus d'Impact ISR

- Une gamme conçue pour concilier la **recherche de rendement financier et la qualité** des pratiques ESG au travers d'une gestion de conviction fondée sur la sélection d'entreprises offrant des solutions aux enjeux du développement durable ;
- **Une gamme labellisée par le CIES**, répondant aux attentes des partenaires sociaux qui, lors de la négociation des dispositifs d'épargne salariale, fondent leurs choix sur la rigueur des critères de sélection des valeurs ;
- Une solution **adaptée à la gestion long terme**, la gestion ISR étant particulièrement pertinente sur la durée ;
- **Une gestion financière directe**, via la SICAV Impact ES ;
- La possibilité pour l'entreprise de **choisir une partie ou la totalité des compartiments du FCPE** dans le dispositif d'épargne salariale ;
- Une gamme **adaptée à la gestion pilotée du PERCO**, fondée sur un processus de désensibilisation des avoirs, afin de préserver le capital à l'approche de la date de départ en retraite.

L'ISR chez Natixis Asset Management/Natixis Interépargne : le pôle d'expertise Mirova⁽¹⁾

Natixis Asset Management place l'investissement responsable au cœur de sa culture de gestion à travers son pôle d'expertise dédié à l'Investissement Responsable, Mirova⁽¹⁾ :

- Une approche globale de l'investissement responsable avec une gestion engagée visant à relier création de valeur et développement durable
- Plus de 25 ans d'expérience en gestion ISR et solidaire : Mirova est un acteur historique avec la création en 1984 du 1^{er} fonds solidaire Nord-Sud Développement, suivi en 1994 du fonds Insertion Emplois.
- N°1 de la gestion solidaire en France et 2^e gérant européen en fonds ouverts ISR et en fonds d'entrepreneuriat social/solidaire⁽⁶⁾
- 9,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion ISR et solidaire⁽⁹⁾
- N°1 de l'épargne solidaire en France⁽¹⁰⁾ avec 47% de part de marché
- 38 experts dédiés⁽⁹⁾ et multidisciplinaires animés par une vision commune



Les risques

Les principaux risques auxquels les compartiments du FCPE Impact ISR exposent l'investisseur sont les suivants :

- **Risque actions** : il s'agit du risque de baisse des actions, lié à l'exposition du portefeuille en actions. La valeur liquidative des compartiments du FCPE investis sur cette classe d'actifs peut être amenée à baisser dans une période de recul des marchés actions ;
- **Risque de taux** : il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. La valeur liquidative des compartiments du FCPE investis sur cette classe d'actifs peut être amenée à baisser dans une période de hausse des taux d'intérêt ;
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation (hors euro) des instruments financiers sur lesquels est investi le compartiment du FCPE par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative pour les compartiments du FCPE exposés à ce risque ;
- **Risque de valorisation** : il est essentiellement lié à la nature des titres non cotés. Ce risque existe du fait de la souscription, puis de la valorisation des titres non cotés, en l'absence de cotations et de références de marchés permettant de les encadrer précisément.

Respectivement n°1 de la tenue de comptes et n°2 de la gestion d'actifs d'épargne salariale, avec plus de 3 millions de comptes et plus de 19,4 milliards d'euros gérés⁽²⁾, Natixis Interépargne et Natixis Asset Management sont les filiales spécialisées de Natixis.

POINT D'ATTENTION :

Ce document à caractère promotionnel, achevé de rédiger en mai 2013, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF, et produit à titre purement indicatif. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ces investissements sont indiqués dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) du FCPE. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DICI qui devra vous être remis. Il est disponible sur le site Internet www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. Natixis Interépargne et Natixis Asset Management ne sauraient être tenus responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

(1) Mirova est une marque de Natixis Asset Management.

(2) Source AFG au 31/12/2012.

(3) Allocation au 31/05/2013. Cette allocation n'est pas figée.

(4) La durée de placement recommandée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

(5) L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM, calculé à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, cet indicateur peut évoluer. Les caractéristiques, les risques et les frais sont mentionnés dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) du FCPE.

(6) À ce jour, Impact ISR Protection 90 n'est pas labellisé par le CIES.

(7) Un très faible niveau des taux d'intérêt monétaires est susceptible d'entraîner une baisse structurelle de la valeur liquidative de l'OPCVM.

(8) Source : Ferri Lipper, sur la base des encours gérés au 30/06/2012.

(9) Source : Natixis Asset Management au 31/12/2012, en fonds ouverts, dédiés et épargne salariale.

(10) Source : baromètre Finansol 2012.